



changement de poste dans la même entreprise

Par **madeleine46**, le **30/01/2020** à **10:50**

Bonjour,

Mon fils de 49 ans est en CDI dans la même entreprise depuis 5 ans, il y était chargé jusque là d'assistance sur un logiciel de soins auprès des hopitaux,, maisons de retraites pharmacies etc, en niveau 1, ça se passait bien, mais il me disait que le travail manquait un peu, vu que les utilisateurs du logiciel se débrouillaient mieux.

Contre toute attente, la société a embauché une nouvelle personne qui n'a pas de connaissances en informatique mais qui a été aide soignante, la société lui a fait un CDI, bien qu'elle ne sache pas dépanner les gens ..

et mon fils a été chargé de faire de l'assistance sur un logiciel de comptabilité alors qu'il n'a pas de formation comptable, c'est un littéraire, et naturellement il a les pires difficultés à répondre aux demandes d'assistance.

Il a eu un entretien lundi avec sa direction et on l'a menacé de licenciement !!

quel recours a t il ?

merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **05/02/2020** à **19:18**

Bonjour

Quel dommage que P.M n'ait pas souhaité vous répondre, je vais tenter de vous apporter des éléments et il est fort possible que vous le voyiez arriver.

Première chose à faire, regarder ce que dit son contrat de travail en terme de fonction pour s'assurer que le changement de poste subi pouvait être proposé. Il peut aussi prendre contact avec un représentant syndical dans l'entreprise s'il en existe, voire à la maison locale des syndicats si ce n'est pas le cas.

Vis à vis d'une éventuelle procédure avec convocation à un entretien préalable, il pourra aussi

se faire assister par un syndicat s'il en existe, à défaut consulter la liste des conseillers du salarié (défenseurs syndicaux), disponible auprès de la Direccte, dans chaque conseil de prud'hommes ou les cours d'appel de la région.

Par **P.M.**, le **05/02/2020** à **19:49**

Bonjour,

Quand j'interviens, il ne le faudrait pas et quand je n'interviens pas il le faudrait mais je n'interpèle ou ne cite personne si c'était le cas, je dirais quel dommage que certains répondent sans compétence...

Par **Visiteur**, le **06/02/2020** à **23:30**

La vérité, c'est que vous dédaignez des questions importantes sur les sujets de votre spécialité, tant que personne n'a pris l'initiative, c'est la première chose que l'on constate quand on arrive ici. Vous passez pourtant beaucoup de temps à surveiller les autres !

Par **P.M.**, le **06/02/2020** à **23:50**

Bonjour,

Et vous que faites-vous à part me surveiller...

Je ne suis pas là pour polémiquer avec vous et je vous laisse prétendre que vous détenez toujours la vérité mais au moins vous pourriez respecter les internautes qui ouvrent un sujet en ne pensant pas qu'à leur imposer une guéguerre stérile....

Il y a d'autres participants au forum et pourtant vous ne leur reprochez pas de ne pas répondre...